

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/23

ID : 074-217400795-20230405-2023_010_DE2-DE

L'an deux mil vingt-trois, **le cinq avril, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune des CLEFS, dûment convoqué **le 30 mars 2023**, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12 + 1 arrivé à 20h43

Nombre de votants jusqu'à 20h43 : 13 (dont 1 pouvoir)

Nombre de votants après 20h43 : 14 (dont 1 pouvoir)

Présents (13) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; Roselyne CORRADINI ; MEYZIE Florence ; CORBINEAU Elodie ; Mme MEILLIER Claire ;
Messieurs Sébastien BRIAND ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; ALBANEL Xavier ;
M. LAMBERSSENS Dominique ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; M. BASTARD-ROSSET Benoît (arrivé à 20h43)

Absent (1) : Mme Evelyne POYET-MOREUL

Pouvoir (1) : Mme Evelyne POYET-MOREUL donne pouvoir à Mme Claire MEILLIER

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

DELIBERATION N°2023-010	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
------------------------------------	--

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien de la voirie, des Espaces Verts et la maintenance des bâtiments communaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité des votants (dont 1 pouvoir) :

La création à compter du 17 avril 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 17 avril 2023 au 17 octobre 2023 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle similaire au poste à pourvoir.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

B. Briand